

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03 JUILLET 2024

04- Objet : AIDE A LA FORMATION BNSSA POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE – SESSION 2024-2025

N° Ordre : DE-058-2024

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 7-10-3 Finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Saumont, après convocation régulière du Président du 26 juin 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (35 jusqu'au point 8 puis 36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : -

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE (arrivée à partir du point 09)

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Mélanie SERRE-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : -

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Nicolas LACOMBE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à M. Sébastien CRUSSIÈRES

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO à M. Hugues DAVID, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Frédéric SANCHEZ à M. Patrick GOLFIER

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH à M. Michel SABATHIER

Membres absents excusés (5 jusqu'au point 8 puis 4) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danielle

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Francescas : Mme Paulette LABORDE (absente jusqu'au point 08)

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Votants : 43

Absents : 18

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'avis de la Commission Tourisme qui s'est réunie le 30 avril 2024,

Vu la délibération DE-111-2023 du 15 novembre 2023 accordant une aide financière pour la formation BNSSA, aux jeunes du territoire,

L'Albret dispose de deux piscines (Mézin et Moncrabeau), d'un parc aquatique (Ludoparc) ouverts durant l'été, et d'une piscine couverte (Nérac), ouverte toute l'année, avec des besoins en personnels titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

En novembre 2023, une session de formation a débuté à la piscine de Nérac, avec l'association SPS Coteaux et Landes de Gascogne. 6 jeunes du territoire sont sortis diplômés en mai 2024.

Devant le succès de cette initiative pour sa première année d'existence, il est proposé de reconduire ce dispositif de soutien financier pour les jeunes du territoire, qui peuvent ainsi valider un diplôme professionnel, pouvant déboucher vers une formation de maître-nageur (BPJEPS AAN), et leur offrir la possibilité de postuler pour un travail saisonnier sur leur territoire.

Cette aide, limitée aux 12 premières inscriptions de jeunes du territoire, prend la forme suivante :

- 200 euros pour la formation BNSSA, à l'obtention du diplôme,

- 100 euros pour la formation Premiers Secours en Equipe 1^{er} niveau (prérequis) à l'obtention du diplôme,
- et une prime de 200 euros accordée aux 6 premiers jeunes maximum ayant honoré un premier contrat de travail au cours d'une saison au Ludoparc.

Le bénéficiaire devra fournir les pièces suivantes :

- une copie de la carte d'identité,
- un justificatif de domicile dans le périmètre communautaire datant de moins de 6 mois (et pour ceux qui habitent chez leurs parents, une attestation d'hébergement signée des parents),
- un RIB,
- une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'inscription,
- une attestation d'inscription à la formation,
- une attestation de réussite aux épreuves subies ou une copie du diplôme obtenu,
- une attestation de présence,
- un justificatif du règlement des frais de formation fourni par l'organisme de formation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De renouveler** le dispositif d'aide financière limitée aux 12 premières inscriptions de jeunes du territoire rentrant en formation pour la saison 2024/2025, telle que détaillée ci-après :

- 200 euros pour la formation BNSSA, à l'obtention du diplôme,
- 100 euros pour la formation Premiers Secours en Equipe 1^{er} niveau (prérequis) à l'obtention du diplôme,
- et une prime de 200 euros accordée aux 6 premiers jeunes maximum ayant honoré un premier contrat de travail au cours d'une saison au Ludoparc,

soit une enveloppe totale maximale de 4 800 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 8 JUN 2024